Clementi répondit alors :

— Non, c'est sur la recommandation de M. Evrard que je l'ai fait décorer. Et c'est M. Gervais à qui je dois cette nomination.

Valensi, à son tour :

— Tu m'as toujours avoué que tu avais des diplômes en blanc, que tu les distribuais quand il y avait intérêt pour toi, et que la régularisation de la nomination et l'insertion à l' « Officiel » avaient lieu ensuite.

Telle est la reproduction exacte des paroles échangées entre Valensi et Clementi à l'instruction.

Il en résulterait ainsi on les rapproche des déclarations de Réveilard, que quelqu'un au ministère s'était emparé de la griffe de M. Gervais, signait des diplômes en blanc et en trafiquait. Ce mystérieux personnage faisait ensuite régulariser la nomination, qui paraissait à l' « Officiel ».

M. Gervais sera probablement interrogé aujourd'hui sur l'abus fait de sa griffe (car il ne s'agit pas de signatures à la main).

M. Chépot devant le juge

M. Chépot, « alias » Van der Hoven, l'auteur de l'arrestation de Valensi, a été entendu aussi, hier, comme témoin.

Il a confirmé les déclarations que nos lecteurs connaissent.

Secrétaire de M. Revillet, président de la « Ligue des petits industriels et commerçants républicains », il voulut démasquer, dans l'intérêt de cette ligue, les trafics de Valensi. Et, pour se débarrasser de « cet indigne », il ne craignit pas d'invoquer des motifs inexacts. Ainsi Valensi tomba dans le piège.

On sait, qu'au moment de son arrestation, l'avocat avait en poche un diplôme du Croissant Rouge du Maroc et un diplôme, « en blanc », d'officier d'académie.

En outre, il avait dans son portefeuille une feuille de papier blanc signée Van der Hoven (le nom d'emprunt de M. Chépot) et contenant ces mots à l'adresse de la « Banque Suisse » :

« Je vous prie de remettre au porteur, M. Valensi, la somme de six mille francs. »

Valensi était donc censé vendre le diplôme pour ce prix.

Mais il paraît que M. Vander Hoven, désireux déjà de prendre l'escroc en flagrant délit, était allé à plusieurs reprises trouver l'avocat, à qui il avait demandé plusieurs services délicats, et que c'est à ce moment qu'il signa l'obligation de 6.000 francs.

Le naïf Valensi garda naïvement sur lui cet engagement.

En réalité, il n'y a pas de lien entre la promesse de palmes et le chèque sur feuille de papier ordinaire (sans timbre) de 6.000 francs.

Valensi garda naïvement sur lui cet engagement.

M. Van der Hoven avait promis 6.000 fr. pour d'autres services que les palmes. Il avait dit seulement à Valensi ensuite : « Si vous me faites décorer, je vous donnerai un petit supplément. »

CE QUE DIT M. PAUL GERVAIS

Paris, 5 mai. — Nous avons pu joindre M. Paul Gervais, ancien directeur du cabinet de M. Doumergue, de la griffe duquel, comme on l'a vu d'autre part, les trafiquants de diplômes de palmes académiques ont fait un singulier abus.

— Il est absolument impossible, nous a-t-il déclaré, que les bénéficiaires des faux diplômes décernés par Valensi ou par un autre aient vu leurs noms dans les colonnes de l' « Officiel ». Et j'affirme une chose, c'est que toute personne dont le nom a paru dans les promotions insérées à l' « Officiel » est et a été régulièrement et valablement décorée.

» Il faut ne rien connaître au fonctionnement du service des palmes pour en douter un seul instant.

» C'est, en effet, la seule insertion à l' « Officiel » qui est importante. Il est impossible que M. Valensi ait pu faire frauduleusement inscrire ses protégés dans les listes publiées.

» L'aurait-il fait qu'il serait encore on ne peut plus aisé de les confondre. Chaque « palmé » a son dossier, sa chemise spéciale, dans laquelle doit se trouver une fiche indiquant ses nom, prénoms, adresse et profession ; une note émanant de la préfecture du département qu'il habite et faisant connaître l'avis du préfet. Si aucun dossier n'existe, c'est que le diplôme est un faux ou qu'il a été dérobé dans les bureaux du ministère.

» Vous me dites que les diplômes dont il s'agit portent une griffe et qu'on pense que quelqu'un, au ministère se serait emparé de cette griffe pour l'apposer au bas des diplômes. Or, je n'ai jamais eu de griffe. Je signais peu de diplômes, ayant abandonné ce soin à M. Michel, chef de cabinet. Et lorsqu'il m'arrivait, par hasard, en l'absence de M. Michel, de contresigner un diplôme, j'y apposais ma signature.

» Tout diplôme portant une griffe à mon nom constitue donc, sans aucun doute possible, un faux.

» D'ailleurs, puisque je dois être interrogé par le juge d'instruction, je prendrai connaissance du texte même des déclarations faites à ce sujet et j'y répondrai point par point. »

Le Mérite National à Reims

Reims 5 mai. — En vertu d'une commission rogatoire de M. Tortat, juge d'instruction, M. Colson, commissaire de police du deuxième arrondissement de Reims, a entendu hier le directeur d'une agence privée de renseignements, M. Delahaigue, demeurant à Reims, rue Bonhomme, 111.

M. Delahaigue, titulaire de la décoration du Mérite National, invité à faire connaître dans quelles circonstances il était entré en relations avec Valensi, s'est tout d'abord défendu d'avoir été l'agent de celui-ci. Il a déclaré qu'il avait connu la Ligue Humanitaire par M. Fabri, directeur d'une agence de renseignements de Paris qui est en même temps administrateur de cette ligue.

M. Fabri lui proposa, moyennant le versement d'une somme de 400 francs, la décoration d'officier du Mérite National. M. Delahaigue accepta l'offre et se mit en rapport avec Clémenti et un nommé Adolphe Morel, actuellement répétiteur dans un collège du Finistère et précédemment répétiteur au Collège de Compiègne. Contre le versement de la somme de 400 francs, on lui envoya la décoration promise.

M. Delahaigue a déclaré également au commissaire de police qu'il avait mis deux de ses amis en relation avec Clémenti et que ceux-ci avaient été décorés du Mérite National, moyennant le versement d'une somme assez rondelette.

L'enquête faite à Reims a déjà établi que quelques autres personnes ont reçu des décorations de Clémenti.

Au Maroc

LE COLONEL BRULARD A REPRIS SA MARCHE VERS FEZ. — LE GENERAL TOUTEE A OCCUPE DEBDOU

Tanger, 5 mai. — La colonne Brulard, précédée des goumiers marocains et de la mehalla d'Omrani, a quitté El Qounitra, où elle avait dû passer cinq jours à assurer le service de ses ravitaillements. Elle est, en ce moment même, aux abords de Lalla Ito, et sera, probablement demain soir, à Dar Zrari, c'est-à-dire à mi-chemin entre Rabat et Fez.

La marche en avant a donc été reprise avec vigueur. A Dar Zrari, la colonne Brulard ne sera plus qu'à deux journées de marche de Fez.

Suivant les événements, ou elle poursuivra sa marche sur la capitale marocaine, ou bien, y envoyant seulement les goumiers et la mehalla, elle ira de Dar Zrari à Meknès — à une journée de marche au sud — afin de reprendre cette ville aux rebelles, qui viennent d'y proclamer sultan Moulay Zin, un propre frère de Moulay Hafid.

A Fez, d'après les dernières dépêches reçues, on manque de vivres et de munitions. La ville est toujours rigoureusement investie : la plupart des courriers ne peuvent point passer. Il est grand temps que l'on arrive au secours de la capitale.

Sur la frontière algéro-marocaine, les troupes du général Toutée, concentrées d'abord à Taourirt, viennent, sans coup férir, d'occuper Debdou, centre de commerce et aussi d'agitation, conformément aux accords franco-marocains de 1901 et 1902. A Debdou, nous allons, suivant la méthode de collaboration franco-marocaine prévue par ces accords, organiser le marché, pacifier la région, faire œuvre de civilisation.

A FEZ

LES TRIBUS NE S'ENTENDENT PAS

Tanger, 5 mai, de Ras-Daoura, 2 mai. — Toutes relations sont rompues entre les tribus du Gharb et les Beni-Ahsen. Ces derniers sont furieux de ce que la mehalla commandée par le lieutenant Jeannerod ait pris position à Souk-el-Arba. Ils lui reprochent d'être un détachement de police française.

Tous les Beni-Ahsen ont reçu de leurs tribus avis d'avoir à quitter immédiatement le [illegible] du Gharb. Ils [illegible] sont emparés de tous les bacs se trouvant sur le Sebou et appartenant à des tribus du Gharb.

Les Ameurs, qui sont actuellement sur la rive droite du Sebou, ont coupé les routes et détroussent les voyageurs se rendant de Ras-Daoura à Mahediya.

Les Beni-Ahsen ont des difficultés avec les Cherarda, parce qu'ils prétendent exiger d'eux le remboursement des chevaux tués dans les combats contre la mehalla du commandant Brémond, et dont le nombre serait de 220.

Les Cherarda et les Beni-Ahsen ont pillé les douars des Beni-Djemil situés sur les bords de la rivière Ouaga.

Les colonnes de secours

LA COLONNE BRULARD A EL-ZOUNIKA

Tanger, 5 mai, de la Casbah d'El-Zounika, 30 avril. — Le colonel Brulard a l'intention de rester quelques jours ici, de manière que le premier échelon de renfort soit arrivé avant qu'il continue sa route.

Mais cet échelon, qui est actuellement à Salé, doit lui-même être remplacé par d'autres unités actuellement en formation à Casablanca. Celles-ci suivraient à leur tour une étape en arrière du « front », afin de pouvoir rapidement se porter en avant s'il en était besoin.

Le ravitaillement de la colonne volante s'opère avec difficulté. On le comprendra si on remarque que la colonne se trouve à plus de 180 kilomètres de sa base d'opérations, qui est Casablanca.

Un convoi de 800 chevaux est attendu demain.

Sur la Moulouya

UNE COLONNE D'APPUI

Ain-Sefra, 5 mai. — L'état-major du territoire d'Ain-Sefra s'occupe de la préparation d'une colonne d'appui dans la direction de Taza et venant des postes du Haut-Guir.

Cette reconnaissance serait composée d'une partie des troupes prélevées sur les garnisons de Beni-Ounif, Colomb-Béchar, Bou-Anan et Bou-Denib.

LES COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER *contre le Parlement*

Une réponse de la Compagnie de l'Est à la lettre de M. Ch. Dumont, à propos d'un révoqué.

Le bureau de la Fédération Nationale, au Ministère des Travaux Publics.

Paris, 5 mai. — A la lettre de M. Dumont, ministre des travaux publics, que nous avons reproduite avant-hier, le directeur de la Compagnie de l'Est a fait la réponse suivante :

Paris, 4 mai.

Monsieur le Ministre,

Par notre lettre du 18 avril dernier, nous vous avions demandé de vouloir bien prescrire une enquête au sujet de l'ancien garde-frein Verpy, qui, d'après une déclaration faite par vous à la tribune de la Chambre, aurait reçu trente-deux lettres de félicitations délivrées par la Compagnie pour actes de probité ayant rapporté 100.000 francs de valeurs à la Compagnie. Par votre dépêche en date d'hier, vous nous faites connaître que vous êtes en mesure de nous donner les résultats de cette enquête. Vous nous adressez une longue liste d'actes de probité qui vous a été remise par M. Verpy : vous ajoutez que vous n'avez pas de preuves, en dehors de l'affirmation de l'intéressé, mais que votre enquête, pour incomplète qu'elle soit, n'a pas modifié comme nous pensions qu'elle le ferait, votre impression première.

Permettez-nous, Monsieur le Ministre, de vous faire remarquer qu'il doit être très facile de dégager la vérité en cette affaire.

Les lettres de félicitations que M. Verpy dit avoir reçues et détruites sont des lettres-circulaires imprimées, où chaque mois sont consignés tous les actes de probité du personnel ; chaque agent dont le nom figure sur la circulaire en reçoit un exemplaire en témoignage de satisfaction.

Nous avons la collection complète de ces circulaires que nous tenons à votre disposition et qui permettront de rétablir la vérité des faits. On y trouve les quatre actes de probité que nous vous avons signalés, et en outre la restitution d'une pièce de cinq francs à Anglure.

Il n'y a aucune trace des faits tout à fait exceptionnels signalés par M. Verpy : 10.000 francs trouvés en septembre 1889 à Savières, 23.000 francs en juillet 1891 à Pantin, 67.000 francs en septembre 1900 à Fontenay-sous-Bois.

A la date de la première découverte, M. Verpy, né le 4 décembre 1874, n'avait que quatorze ans ; à la date de la seconde découverte, il était depuis dix jours au service de la Compagnie et occupé à Troyes sur les chantiers de la voie.

Vous dites, d'autre part, dans votre lettre, Monsieur le Ministre, que M. Verpy, au moment où il a été rayé des cadres, avait vingt-trois ans de service. Sur ce point aussi il semble qu'on vous ait fourni des renseignements qu'il aurait été utile de vérifier. M. Verpy a fait son service militaire de 1894 à 1897 ; il n'était engagé à dix-neuf ans. Au moment où il a repris son contrat de travail en se mettant en grève, il avait accompli, depuis sa libération du service militaire, un ou plusieurs [illegible] de service. Y compris diverses périodes de travail intermittent, il faudrait donc, pour arriver au chiffre de vingt-trois ans, admettre que nous l'avons occupé pendant près de dix ans avant son départ au régiment, c'est-à-dire à partir de l'âge de neuf ans.

Nous espérons, Monsieur le Ministre, que ces explications seront de nature à modifier l'impression produite sur vous et sur la Chambre des Députés par des déclarations insuffisamment contrôlées.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mon profond respect.

Le Directeur de la Compagnie,
E. ..EISS.

La campagne de protestation s'organise à Paris et en province

Paris, 5 mai. — Comme nous l'avons annoncé hier, le Syndicat national des Cheminots organise pour demain soir, à la Bourse du Travail, un grand meeting.

En même temps que cette réunion, d'autres seront tenues dans les villes suivantes : Achères, Alençon, Alais, Amagne, Amiens, Angers, Angoulême, Arles, Arras, Avignon, Agen, Bayonne, Beauvais, Besançon, Béthune, Béziers, Bordeaux, Bourges, Boulogne-sur-Mer, Brest, Brive, Caen, Calais, Castres, Cette, Châlons-sur-Marne, Chartres, Châteauroux, Chaumont, Clermont-Ferrand, Creil, Crépy-en-Valois, Dieppe, Dijon, Dôle, Douai, Dragguignan, Dunkerque, Epernay, Evreux, Fougères, Firminy, Genève, Givet, Grenoble, Hazebrouck, Juvisy, Langres, Laon, Laroche, La Roche-sur-Yon, Laval, Le Bourget, Le Havre, Le Mans, Le Teil, Lille, Limoges, Lisieux, Longwy, Lyon, Lons-le-Saunier, Lorient, Mâcon, Marseille, Miramas, Mohon, Montauban, Montceau-les-Mines, Montluçon, Moulins, Nancy, Nantes, Narbonne, Nevers, Nice, Nîmes, Orléans, Oullins, Pau, Périgueux, Perpignan, Poitiers, Pontarlier, Reims, Rennes, Roanne, Rochefort-sur-Mer, Romilly-sur-Seine, Roubaix, Rouen, Saint-Etienne, Saintes, Somain, Sotteville-les-Rouen, Tarbes, Tergnier, Thouars, Toulon, Toulouse, Tours, Troyes, Valence, Valenciennes, Versailles, Vierzon, Villeneuve-Saint-Georges.

LE BUREAU de la Fédération Nationale et M. Ch. Dumont

Paris, 5 mai. — Le bureau de la fédération nationale du personnel des chemins de fer est venu aujourd'hui, au nom des 25.000 adhérents, assurer le ministre des Travaux publics de l'appui de ses adhérents dans l'effort qu'il tente pour obtenir légalement la réintégration des cheminots dans les conditions même où elle a été réalisée sur le réseau de l'Etat.

Il a soumis au ministre diverses revendications d'ordre professionnel :

1. Sur la représentation du personnel dans une mesure plus grande au comité consultatif et au comité technique de l'exploitation des chemins de fer.

2. Sur la communication aux groupements d'employés et ouvriers des règlements à prendre par les compagnies en exécution de l'article 12 de la loi du 21 juillet 1909, sur les conseils de réforme.

3. Sur l'interprétation, à son avis abusive, qui serait faite par les compagnie des conditions d'affiliation.

4. Sur l'abaissement à 55 ans de l'âge d'admission à la retraite des employés sédentaires.

5. Sur le taux des retenues à imposer aux affiliés des anciennes caisses qui ont opté pour le nouveau régime.

Dans un long entretien, le ministre a commencé avec les délégués l'examen de ces différentes questions.

Au Comité de la Fédération des mécaniciens et chauffeurs

Paris, 5 mai. — Le comité de la Fédération des mécaniciens et chauffeurs s'est réuni cet après-midi chez son président, M. Tolfin, 55, rue Ordener.

Celui-ci, que nous avons pu voir un instant, nous a dit :

— Notre séance ne sera certainement pas terminée avant sept heures, car nous avons d'importantes décisions à prendre.

— A propos de la grève de 24 heures ?

— On en parle, en effet, et on en parlera plus encore ce soir à la réunion générale du groupe Paris-Nord, 30, rue Ordener, où aucun de nos camarades ne manquera à l'appel.

En effet, beaucoup de ceux qui n'ont pas pris part à notre mouvement en octobre nous ont dit être décidés à s'associer à une grève de 24 heures pour protester contre [illegible] et avancer le moment des réintégrations.

M. Le Comte de Mun se défile

Paris, 5 mai. — M. Albert de Mun, que le syndicat national avait invité à prendre la parole au meeting qui aura lieu demain à Paris, en faveur de la réintégration des cheminots révoqués, vient d'adresser au secrétaire général la lettre suivante :

« Paris, 5 mai 1911.

» Monsieur le secrétaire général,

» L'état de ma santé, qui ne me permet pas de prendre la parole dans une réunion publique, suffirait à m'empêcher de me rendre à votre invitation pour le meeting du 6 mai. Mais je dois très loyalement ajouter qu'en tout état de cause je ne pourrais l'accepter. Les idées qui ont inspiré mon vote et mes articles en faveur de la réintégration n'impliquent, comme je l'ai déclaré, aucune pensée d'hostilité contre les Compagnies. Je ne saurais, en conséquence, m'associer à une manifestation ouvrière dirigée contre elles et dont, je le crains, l'effet sera plus nuisible qu'utile à la cause des cheminots.

» Veuillez agréer, je vous prie, monsieur le secrétaire général, l'assurance de mes sentiments distingués.

» A. de MUN. »

LE PRESIDENT DU CONSEIL A COMMENCÉ A CONFERER AVEC LES DIRECTEURS DES COMPAGNIES

Paris, 5 mai. — M. Monis, président du Conseil, a commencé aujourd'hui ses conférences avec les directeurs des Compagnies de Chemins de fer, au sujet de la réintégration des Cheminots.

C'est dire qu'avant la fin de ces réceptions, le Conseil ne s'occupera pas de la question.

Le président du Conseil a reçu le baron de Rotschild, président du Conseil d'Administration de la Compagnie du Nord, M. Sartiaux, directeur, actuellement souffrant, était représenté par M. Griolet.

LE PRIVILEGE de la Banque de France

Paris, 5 mai. — Le ministère du commerce et de l'industrie nous communique la note suivante :

« Le privilège d ela Banque de France arrivant prochainement à expiration, le ministre du commerce et de l'industrie se préoccupe de rechercher s'il n'y aurait pas lieu de demander pour notre commerce de nouvelles facilités, dans le cas où ce privilège viendrait à être renouvelé.

« Dans ce but, il a procédé à une enquête auprès des Chambres de commerce de la métropole et auprès des principaux groupements professionnels.

« Les avis parvenus au ministère du commerce et de l'industrie sont tous favorables au maintien du privilège et peuvent se répartir de la façon suivante : sur 448 Chambres de commerce métropolitaines, 102 ont demandé purement et simplement le maintien du privilège de la Banque de France tel qu'il se comporte actuellement.

« 87 délibérations de ces Compagnies sont motivées.

« 44 Chambres se sont, d'autre part, déclarées favorables au maintien du privilège, mais en formant certains vœux. En outre, le maintien du privilège a été demandé par 20 Associations, Comités, Unions syndicales et autres groupements professionnels. Sept d'entre eux ont accompagné leur avis de certains vœux.

« Les vœux émis tant par les Chambres de commerce que par les groupements professionnels portent sur les matières suivantes :

« 1° Augmenter le délai de trois mois pour l'escompte des effets de commerce payables sur les colonies ou sur les pays d'outre-mer, en vue de favoriser l'exportation ;

« 2° Réduire le nombre de signatures nécessaires pour l'escompte des effets de commerce et étendre la faculté de remplacer les signatures par un dépôt de titres en garantie ;

3° Etendre la faculté des avances sur titres à certaines valeurs industrielles, cotées dans les Bourses de province, et à certaines valeurs étrangères ;

« 4° Développer l'usage du chèque et augmenter les facilités d'escompte et des recouvrements pour le petit commerce et la petite industrie ;

« 5° Augmenter le nombre des succursales, des bureaux auxiliaires et des villes rattachées.

« Enfin, trois Chambres de commerce ont exprimé le vœu que la Banque de France contribue par une avance de fonds à l'Etat à l'organisation d'une institution de crédit pour le petit commerce et la petite industrie.

« Les résultats de cette enquête feront incessamment l'objet d'une publication, qui est actuellement au tirage à l'Imprimerie Nationale. »

Les tirages financiers d'hier

VILLE DE PARIS 1875

Paris, 5 mai. — Le numéro 157.592 gagne 100.000 francs.

Le numéro 258.523 gagne 50.000 francs.

Les trois numéros suivants gagnent chacun 10.000 francs :

291.126 — 377.393 — 163.600

Les quatre numéros suivants gagnent chacun 5.000 francs :

339.354 — 170.540 — 19.406 — 38.466

Les vingt-cinq numéros suivants gagnent chacun 1.000 francs :

178.548 — 246.479 — 71.545 — 432.403 —
458.518 — 181.418 — 165.696 — 156.598 —
132.923 — 320.604 — 189.908 — 36.767 —
333.972 — 99.781 — 338.249 — 250.515 —
13.810 — 376.271 — 185.802 — 247.650 —
180.926 — 476.557 — 353.673 — 323.611 —
385.343.

CREDIT FONCIER

Foncières 1879

Le numéro 83528 gagne 100.000 francs.
Le numéro 243843 gagne 100.000 francs
Le numéro 367214 gagne 25.000 francs.
Le numéro 1589970 gagne 10.000 francs.
Le numéro 1516430 gagne 10.000 francs.
Les 5 numéros suivants gagnent chacun 5.000 francs :
802041 1025958 1113800 23420 736105
90 numéros gagnent chacun 1.000 francs.

Foncières 1885

Le numéro 128974 gagne 100.000 francs.
Le numéro 257380 gagne 25.000 francs.
Les 6 numéros suivants gagnent chacun 5.000 francs :
279507 45305 258953 73918 255449 773699
45 numéros gagnent chacun 1.000 francs.

Foncières 1909

Le numéro 963418 gagne 50.000 francs.
Le numéro 1095678 gagne 10.000 francs.
Les 10 numéros suivants gagnent chacun 1.000 francs :
1386667 1200327 535495 560348 668713
400350 1258295 1092391 589655 1022239
60 autres numéros gagnent chacun 500 fr.

La fortune du garçon brasseur

GAGNANT 1,080 FRANCS PAR AN, IL ECONOMISAIT 5,500 FRANCS

Clermont-Ferrand, 5 mai. — Gagner 90 francs par mois et au bout de dix-huit ans, avoir réalisé une fortune de 100.000 francs, tel est le tour de force accompli par le garçon livreur de la brasserie Marion et Delmas, à Issoire, Jean Ribeyrolles, âgé de quarante-huit ans.

Journellement, Ribeyrolles voiait à la brasserie dix caisses de bière qu'il revendait pour son propre compte. De plus, il cambriolait les caves des clients. C'est la brigade mobile qui a mis fin au petit commerce du garçon livreur, chez lequel on a trouvé plus de 60.000 francs de valeurs diverses. Ribeyrolles avait acheté une belle maison à Issoire et une superbe propriété aux environs. Il se proposait de donner à sa fille une dot de 40.000 francs. Il est arrêté et a fait des aveux complets.

Un cadavre dans une cheminée

Berlin, 5 mai. — On vient de découvrir dans la petite ville de Haute-Silésie Zabrze, la trace d'un crime épouvantable. Des ramoneurs qui nettoyaient les cheminées dans une maison appartenant à un nommé Glücksmann, ont trouvé dans une cheminée, où on l'avait fait entrer de force, le cadavre d'une jeune fille. D'après le résultat de l'enquête, il s'agit d'une jeune fille de 20 ans environ, victime d'un assassinat.

Le corps n'a plus de jambes, et on avait mis le feu aux autres parties du corps après les avoir arrosées de pétrole, de sorte que le cadavre était fortement carbonisé. Jusqu'ici on n'a pu établir l'identité de la victime ni déterminer quand le crime a été accompli.

La tutelle administrative des bureaux de bienfaisance

UN DECRET DE M. MONIS

Paris, 5 mai. — Les bureaux de bienfaisance sont soumis à une tutelle administrative dont l'exercice a été transporté, en principe, du préfet au sous-préfet, par décret du 13 avril 1861.

Le règlement intérieur des bureaux de bienfaisance, leurs budgets et comptes, et la plupart des actes importants de leur administration sont soumis à l'approbation des sous-préfets. Par contre, l'intervention du préfet est nécessaire pour tous les autres actes auxquels les bureaux de bienfaisance sont obligés de recourir, notamment l'exécution des travaux et fournitures dépassant 300 francs, l'acquisition, l'aliénation et l'échange des biens immobiliers.

« Sans prétendre qu'il serait à propos de confier aux sous-préfets le contrôle exclusif des bureaux de bienfaisance », le président du conseil a pensé qu'il serait sans inconvénient serait d'étendre leur compétence en la matière.

Les sous-préfets avant reçu les pouvoirs nécessaires pour admettre ou rejeter les recettes ou les dépenses des bureaux de bienfaisance, il a été d'avis qu' « ils pourraient, logiquement, être déclarés aptes à régler également l'emploi des crédits affectés à l'une des dépenses les plus importantes de ces établissements, savoir : la fourniture des denrées de consommation qu'ils distribuent aux assistés ».

En conséquence, M. Monis a fait signer un décret consacrant « cette mesure de décentralisation qui n'entraînerait aucune gêne et n'aurait que des avantages, et dont le plus appréciable serait d'accélérer notablement la marche des affaires de ce genre dont la prompte solution intéresse les pauvres au premier chef ».

EN COUR D'ASSISES

La faillite du courtier Juhel

Maire de Boutteville, conseiller d'arrondissement, chevalier de la Légion d'honneur, il n'en trafiquait pas moins malhonnêtement et laissa un passif de 10 millions

Rouen, 5 mai. — L'affaire de la Caisse des Liquidations des opérations en marchandises du Havre fut jadis grand bruit dans la région l'année passée, est venue devant la Cour d'assises de la Seine-Inférieure.

Pendant dix ans, de mai 1900 jusqu'en 1910, un employé de cet établissement, Charles Dehais, âgé de 51 ans, se livra à toutes sortes de falsifications d'écritures au profit d'un courtier de commerce, assermenté au Havre, M. Jean Juhel, âgé de 58 ans, demeurant à Paris.

Près de 5 millions furent détournés de cette façon au préjudice de la Société anonyme de la Caisse des Liquidations.

Deux autres accusés, Georges Justin, 47 ans, sous-directeur de la Caisse des Liquidations, sur l'ordre duquel Dehais prétend avoir agi, et Louis Lemere, 33 ans, employé de Juhel, comparaissent également devant le jury.

Le courtier Juhel occupait une très grosse situation : maire de Boutteville, conseiller d'arrondissement du canton de Sainte-Mère-Eglise, dans la Manche, il était chevalier de la Légion d'honneur.

La faillite de Juhel et celle de sa société se sont soldées par un passif de 10 millions.

Juhel est défendu par Me Henri Robert.

A l'ouverture de l'audience, la Cour, en raison de la longueur des débats, s'adjoint un conseiller supplémentaire.

Après lecture de l'acte d'accusation, le président commence l'interrogatoire des accusés, contre qui ont été retenus seize faits sur lesquels ils auront à s'expliquer successivement.

Les débats dureront quatre à cinq jours.

Le crime de Grigny

UN CHARRETIER TUE ET DEVALISE SUR LA ROUTE

Versailles, 5 mai. — Les débats relatifs au crime de Grigny ont commencé aujourd'hui devant la Cour d'assises de Seine-et-Oise.

Le 19 décembre dernier, on trouva sur

FEUILLETON DU 6 MAI. — N. 91

La Chambre ardente

GRAND ROMAN HISTORIQUE (Dix-septième siècle)

par Jules LERMINA

Les intrigues allaient leur train, chacun poursuivant la conquête d'un privilège quelconque, d'une charge à gros revenus : les plus honnêtes songeant à tromper quelques maris et les maîtresses à augmenter la liste de leurs amants qui, de leur côté, vivaient sans préjugés aux crochets des grandes dames.

Et, sur toute cette pourriture, les petits violons du roi égrenaient leurs notes grêles.

Enfin, un grand brouhaha se fit. Le roi !

Louis arrivait dans un étonnant carrosse, attelé à six chevaux et dont le bâtis disparaissait sous les ornements d'or...

Monsieur s'était élancé à sa rencontre, tandis que l'on se bousculait pour prendre rang dans la haie formée sur le passage du souverain, la grande affaire étant de happer au passage un mot ou un regard.

Au même instant, un kiosque oriental qui occupait l'extrémité de l'allée qu'allait suivre le roi les portes s'étaient brusquement ouvertes, laissant voir, comme en un décor de féerie, une sorte de pagode indienne...

Et Athénaïs de Mortemart, marquise de Montespan, avait paru sur le seuil, ayant à ses côtés sa sœur, Mme de Vivonne.

Jamais la belle Tonnay-Charente n'avait été plus admirable; jamais sa toilette, toute constellée de pierreries, n'avait mieux agrémenté son visage, rajeuni de quinze ans, jamais les cheveux n'avaient mieux prêté à la classique comparaison de l'auréole ensoleillée...

Sous la lumière des lanternes et des lustres, elle se dressait comme une déité, si rayonnante, si désirable qu'un murmure d'admiration l'avait saluée.

Elle restait en haut du perron, voulant que le roi vînt à elle comme à une reine et montât lui-même les degrés pour lui baiser la main.

Il le ferait, elle n'en doutait pas, et ce serait, en face de toute la cour, une consécration renouvelée de son inébranlable faveur.

Et, de fait, les courtisans crovaient si bien eux aussi à cette victoire qu'un groupe nombreux était venu prendre place au pied du perron, comme prêtres au bas de l'autel sur lequel allait sacrifier le dieu-roi.

Les violons maintenant jouaient la marche de Turenne, qui saccade si bien le pas majestueux, et le roi s'avançait lentement, déjà un peu alourdi, mais tendant le jarret, se haussant sur ses talons et d'autant plus grand que tous se courbaient davantage.

La Montespan tenait les yeux fixés sur lui, ardemment, comme si elle eût voulu, par une sorte de fascination, l'attirer plus vite...

Tout à coup, il se fit dans l'assistance un remue-ménage, et voici que la foule, tout à l'heure si attentive aux moindres gestes de la favorite, soudain se détourna.

C'était comme un remous, ponctué par des exclamations.

Que se passait-il donc ? Ceci :

Au premier rang des courtisans, au milieu des plus grandes dames du royaume, une jeune fille se tenait, à quelques toises du carrosse.

Elle était blonde, blonde, dit un historien, comme la paille aux clairs reflets.

Ses grands yeux d'enfant étonné étaient gris pâle, profonds et limpides : son teint avait la blancheur du lait, ses joues avaient la couleur des roses.

De son nom, Marie-Angélique de Scoraille, demoiselle de Fontanges. Dix-huit ans !

Mme Palatine, veuve de Philippe d'Orléans, la déclare belle comme un ange de la tête aux pieds : et Bussy-Rabutin explique ingénûment que ses parents la voyant si parfaite et — ayant plus de passion pour leur fortune que pour leur bonheur — boursillèrent entre eux pour pouvoir l'envoyer à la Cour et lui faire une dépense conforme au poste où on voulait qu'elle entrât — c'est-à-dire, en bon français — au poste de maîtresse du roi.

Et l'intrigue avait été si savamment, si délicatement menée — grâce à la prestesse de l'incomparable Saint-Aignan — le secret en avait été si discrètement gardé — sauf bien entendu auprès des intéressés directs — qu'à la grande surprise de la Cour, le roi, au sauter de son carrosse, était allé pour ainsi dire tout droit à la jeune fille et lui avait présenté la main.

A côté de la belle Fontanges et dans son sillage pour ainsi dire, venait une autre jeune fille de seize ans à peine, brune, aux cheveux crêpelés, d'une beauté originale et saisissante.

Tout en rendant ses hommages à l'adorable Fontanges, le roi, en galant gentilhomme, avait salué sa compagne avec un profond respect, et la belle Angélique, la présentant du geste, avait dit :

— Mlle Françoise Le Roy, qui a l'honneur d'être filleule de Votre Majesté...

Mme de Montespan n'avait encore rien vu, rien compris.

Dans l'agitation de cette foule, elle ne pouvait rien distinguer.

Mais voici que près d'elle se glissa un homme vêtu de noir, sorte d'abbé, qui lui dit tout bas :

— Regardez bien, madame, voici que la chute commence...

Elle se retourna vivement et reconnut le père Dominien qui, sans attendre de réplique, se perdit dans la foule...

Alors, Athénaïs de Mortemart, ayant l'intuition d'un danger qui, cette fois, ne pourrait être conjuré si elle temporisait, descendit les degrés du pavillon et marcha droit, toujours accompagnée de ses fidèles et de sa sœur, Mme de Vivonne, vers la foule qui escortait le roi.

Les pages, sur son ordre, lui ouvrirent un passage.

Elle entendit quelques ricanements, mais ne s'arrêta pas.

Enfin elle atteignit le bord du cercle qui entourait le roi... et elle se tint en face de lui qui, en galante posture, causait à voix basse avec Mlle de Fontanges... tandis que, discrètement, Françoise Le Roy se tenait auprès de son père, le très honnête gouverneur des pages de l'écurie, qui la couvrait des yeux, tout heureux que Sa Majesté eût salué — et sans doute remarqué — sa fille, qui était vrai morceau de roi.

Louis XIV songeait-il en ce moment à la Montespan ? A cette question, la réponse serait douteuse...

Cependant, pâle sous son fard, très droite, la gorge en avant, Athénaïs, sans souci de l'étiquette, marchait vers lui...

Saint-Aignan sans doute dit un mot ou fit un signe, et, au moment où Athénaïs n'était plus qu'à deux pas de son volage amant, celui-ci tendant à Fontanges son poing sur lequel elle posa respectueusement l'extrémité de ses doigts, fit volte-face et prit une allée latérale...

Une heure après, en son appartement, Athénaïs pleurait de rage, trépignant et jurant comme un soldat aux gardes, criait :

— Cette p... de Fontanges ! oh ! elle paiera cher l'affront qu'elle m'a fait subir...

Et la Desœillets de répéter le mot qu'elle avait prononcé :

— Nous avons la Voisin !

IV

Entre bandits

Revenons à la sinistre maison de la rue Beaumarchard, dans le quartier de Villeneuve-sur-Gravois.

Ce soir-là, c'était grande fête.

Comme pour braver la rumeur publique qui depuis longtemps dénonçait les épouvantables sorcières et appelait sur elles les foudres de l'autorité trop patiente, la femme Voisin avait invité à un souper luxueux le beau et l'arrière-ban de ses complices.

Dans la salle somptueusement éclairée, la table resplendissait de cristaux de services d'argent, et les mets succulents se succédaient, à la grande joie des convives qui faisaient largement honneur à ce festin pantagruélique.

En face de la Voisin, vêtue de soie magnifique et constellée de diamants, c'était la Vigoureux, autre nécromancienne de haute volée qui prédisait l'avenir et aidait au besoin ses prédictions — de mort — à se réaliser ; puis la Filastre, qui avait la spécialité des envoûtements ; puis la Bosse, plus horrible que jamais, mais rentière maintenant, ayant acquis une honnête aisance en prêtant assistance aux femmes désireuses de n'être pas mères... tout ce monde parlant, criant, chantant, avec le cynisme grossier des êtres dévoyés...

Comme homme, Lesage, déjà présenté naguère au lecteur dans le cabaret de la Grappe, dont la tête de dogue s'est affirmée plus brutale et plus bestiale... puis son inséparable, le prêtre de Saint-Séverin, Mariette, qui déjà une fois tâta de la Bastille, mais en sortit grâce aux très hautes influences dont disposait la Voisin, fort bien en cour comme l'on sait.

A côté d'eux, des comparses, l'exempt Lacoudraye, qui trahit ses chefs en échange de quelques poudres dont il attend un veuvage trop lent à son gré ; l'abbé Cotton, vénérable personnage qui se complaît aux fantaisies de la messe noire et s'amuse en la paroisse de Saint-Roch, où il officie, à souiller d'ordures le ciboire et le tabernacle, tout en exécutant le rituel régulier ; celui-là est un passionné de mystification, et sa grande joie est de donner communion aux néophytes confiants avec des hosties sur lesquelles il a accompli des pratiques infâmes.

Très gai, d'ailleurs, le plaisantin de la société.

Au bout de la table, et parfaitement ivre, une de nos vieilles connaissances, la Chaboissière, dit Chabo, qui larmoie dans son verre, ce dont l'abbé Cotton le raille impitoyablement.

A quoi Chabo, finalement agacé, réplique entre deux hoquets :

— J'ai du cœur, moi, je suis un homme sensible, et je pleure sur mon maître... le bon chevalier de Vanens, qui, depuis deux ans, pourrit à la Bastille.

— Bah ! laisse-nous tranquilles avec ton chevalier, crie Lesage. l'ant pis pour ceux qui se laissent prendre !...

— Avec cela que ça ne vous arrivera pas à votre tour ?...

Mais la Voisin de se dresser furieuse.

— Veux-tu bien te taire, oiseau de mauvais